

## Beaumarchès : Les travaux du conseil municipal

Le budget a été voté



Beaumarchès : Les travaux du conseil municipal

Le Conseil Municipal a voté le budget 2017 de la commune de Beaumarchès. Pour réaliser ce budget les élus ont bénéficié d'un excédent de fonctionnement de l'année précédente de 180 476,36€. La recette des impôts et taxe s'élève à 81 198€. L'Etat attribue à la commune une dotation forfaitaire de 76 225€ en baisse de 4000€ par rapport à 2016, la dotation de solidarité rurale de 106798€ en hausse de 18 000€. Le montant total des dotations et participations s'élève à 244 600€. Le revenu des loyers s'élève à 66 000€ .

Au rayon des Dépenses de Fonctionnement, la commune doit faire face à une diminution de la dotation de compensation de 6680€ versée par la communauté de commune afin de compenser la prise de compétence PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), une dépense nouvelle de 3390€ envers le PETR (Pôle d'excellence des territoires ruraux) pour l'instruction des documents d'urbanismes. Une dépense de 24 100€ pour le service départemental d'incendie et de secours soit une hausse de 2000€. Les charges à caractère général s'élèvent à 102 700€, les charges de personnel à 136 000€, les intérêts des emprunts à 40 250€ , mais la dépense la plus pénalisante pour la commune est la participation au FNGIR prélevée par l'état d'un montant de 46 370€ par an. (loi Sarkozy pour compenser la suppression de la taxe professionnelle). A noter que les subvention aux associations communales ou extérieures ont été maintenues pour 9 300€ . En investissement une somme de 60 000€ a été inscrite pour réaliser les travaux voirie, une somme de 36 000€ pour les travaux bâtiments communaux, une somme de 3 000€ pour l'achat de matériel et une somme de 2500€ pour la numérotation des maisons au village.

Tous ces travaux ou achats seront financés sans avoir recours à l'emprunt. Cependant afin de compenser en partie les prélèvements supplémentaires par rapport à 2016 et pour compenser la baisse des dotations de l'état le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter uniformément les taux de la commune qui sont très bas, d'un demi-point ce qui apportera une recette supplémentaire de 4 500€. Les nouveaux taux de la commune sont : taxe d'habitation 10%, foncier bâti : 4,50% , foncier non bâti :32,50% . Ce budget 2017 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.



IMGP4603.JPG